

2 mars 1966, Québec

Dîner-causerie du Club de réforme

Si nous nous arrêtons à jeter notre regard sur le chemin parcouru par le Québec au cours des six dernières années, nous nous rendons rapidement compte que la transformation qui s'est opérée chez nous a été considérable. Notre population, qui avait été tenue sous le joug de l'autoritarisme pendant seize ans, avait soif de justice et de liberté. En 1960, elle rompait les liens qui la maintenaient dans l'ignorance de la chose publique et la servitude de la dictature pour s'orienter vers les voies nouvelles que lui traçait le Parti libéral du Québec.

Cette orientation nouvelle que nous offrons à la population, notre parti l'avait clairement définie dans son manifeste électoral de 1960. Ce que nous voulions avant tout, c'était que la société québécoise puisse, en collaboration avec son gouvernement, se développer et s'épanouir suivant ses caractéristiques propres.

Pour ce faire, le Parti libéral se proposait de rétablir au Québec les droits et les libertés parlementaires, de mettre de l'ordre dans l'administration de la chose publique, d'assurer l'égalité des citoyens devant la loi, d'organiser la vie nationale et économique, favoriser le bien-être de la population et occuper activement tous les champs de ses droits constitutionnels. En fait, devant l'ampleur du travail qui nous attendait, il nous fallait prendre les bouchées doubles. À tour de rôle, nous avons mis l'éclairage sur la solution des problèmes que nous croyions être les plus urgents à résoudre. Ce fut d'abord l'éducation qui nous paraissait le problème crucial de l'heure. Il fallait mettre tout en œuvre pour faciliter au Québec l'accès à la science et à la culture. Nous étions convaincus que notre avenir reposait avant tout sur le niveau d'éducation de notre jeunesse. Afin que nos efforts répondent réellement aux aspirations de notre population, nous mettions sur pied une commission royale d'enquête dont la responsabilité était de conseiller le gouvernement dans la réorganisation de notre système d'enseignement.

Simultanément aux efforts que nous faisons porter sur l'éducation, nous mettions en vigueur un système d'assurance-hospitalisation, première étape vers l'établissement d'un régime complet de soins médicaux et hospitaliers gratuits pour tous les citoyens du Québec. Au fur et à mesure que les lois étaient votées et que les structures administratives étaient mises sur pied pour distribuer à la population les services prévus par la législation, nos priorités se déplaçaient vers d'autres secteurs presque tous aussi urgents les uns que les autres.

La situation économique du Québec était précaire, le chômage était considérable, nous accusions un retard marqué sur plusieurs provinces canadiennes, surtout en ce qui regarde le développement de notre industrie et de nos richesses naturelles. Ce que nous voulions avant tout, ce n'était pas appliquer des cataplasmes sur des jambes de bois, non, c'était de trouver des solutions en profondeur, des solutions dont l'efficacité serait suffisante pour donner des résultats à court terme, à moyen terme et surtout à long terme. C'est ainsi que successivement nous mettions en place les outils qui devaient façonner notre développement économique. Ces outils, vous les connaissez tous et vous me permettrez d'en faire une brève énumération: La S.G.F, le Conseil d'orientation économique, une Hydro-

Québec plus puissante, la SOQUEM, Sidbec, la Caisse de dépôt et placement, et j'en passe. Nous nous apprêtons à créer le conseil de la recherche scientifique et le Centre de recherche industrielle. Toutes ces démarches dont certaines auraient pu être interprétées comme étant une ingérence de l'État dans les affaires économiques se sont accompagnées d'un accroissement important des investissements privés. En somme, les industriels, loin de craindre les initiatives de l'état, ont voulu apporter leur collaboration à notre développement économique. Les initiatives privées jointes à la vigueur des politiques économiques du gouvernement, ont fait en sorte que le Québec s'est développé à un rythme accéléré au cours des cinq dernières années.

Le produit national brut québécois est passé de \$ 9 335 000 000, en 1960 à \$ 13 400 000 000; en 1965 – le taux de chômage de la main-d'œuvre de 9.2% qu'il était en 1960 est baissé à 5.6 % en 1965. 2 835 nouvelles industries se sont installées au Québec entre 1960 et 1965 et le revenu personnel global annuel des Québécois durant la même période est passé de \$ 6 700 000 000 à \$ 9 600 000 000. C'est un développement extraordinaire pour le Québec, surtout si l'on considère la situation dans laquelle l'Union Nationale avait laissé la Province en 1960 et, d'autre part, le court laps de temps que nous avons eu pour mettre en place les politiques absolument nécessaires à notre développement économique. Si beaucoup de choses ont été réalisées depuis 1960, il reste encore énormément à faire. Nos priorités continuent à se déplacer au fur et à mesure que nos moyens financiers et notre capital humain nous permettent de passer à d'autres étapes de notre programme. Au fait, qu'est-ce qu'une priorité pour un gouvernement ? Personnellement, je conçois qu'une priorité c'est ce qui constitue l'objet de la concentration des efforts vers la recherche d'une solution à un problème donné – quelle que soit son envergure. D'un autre côté, lorsque les législations sont votées et que les structures administratives en vue de l'application des solutions suggérées sont mises en place, je dois dire que la priorité s'estompe. D'objectif à atteindre qu'elle était au départ, cette priorité passe au domaine des réalisations du gouvernement et devient une préoccupation administrative, préoccupation plus ou moins grande et pressante suivant que la mise en application de la solution proposée est plus ou moins longue et difficile à réaliser en pratique.

Je dirais, par exemple, que l'éducation demeure la principale préoccupation du gouvernement actuel, mais elle ne constitue plus une priorité au même sens que l'aménagement régional, la mise en œuvre d'une véritable politique sociale intégrée, l'application à une politique d'éducation des adultes et de reclassement de la main-d'œuvre rigoureusement appropriée à nos besoins.

Priorités, préoccupations, ces mots ne constituent que des nuances assez subtiles pour traduire en définitive notre désir de tout mettre en œuvre pour assurer le mieux-être de tous les citoyens. D'ailleurs, vous avez vous-mêmes, à l'occasion des congrès de notre Fédération libérale, participé à l'élaboration des solutions que nous avons appliquées depuis quelques années. En fait, depuis 1960, le Québec s'est fixé de nouveaux objectifs et, rattrapant ses retards économiques, il veut se donner les cadres et les attributs d'une société à la page, développer lui-même son économie et assurer à sa population qui est jeune un avenir prometteur. Tout cela se résume en peu de mots, il s'agit de faire du Québec un État moderne, un État économiquement fort, socialement juste, où la population pourra jouir d'un niveau

de science et de culture susceptible d'accroître l'efficacité du fonctionnement de ses structures économiques, sociales et culturelles.

L'économie contemporaine qui se caractérise par un emploi massif de la technologie, par une production de masse, par la spécialisation des tâches et la division du travail, laisse l'individu éprouvé dans une situation telle qu'il ne peut plus lutter seul pour se conserver un niveau de vie digne de l'être humain.

Il est maintenant reconnu que l'État a le devoir strict, en vertu des principes de la justice distributive, d'aider les individus et les familles à satisfaire convenablement leurs besoins essentiels. C'est même à la façon dont elle remplissent ce devoir qu'on évalue couramment le degré de vraie civilisation de nos sociétés occidentales.

La politique sociale du gouvernement doit reconnaître que le citoyen économiquement faible a droit à la satisfaction de ses besoins essentiels et à ceux de sa famille. Nous devons donc d'abord tenter de soulager la misère humaine sous toutes ses formes; deuxièmement, assurer par des politiques sociales appropriées des revenus d'appoint à ceux qui ont des charges familiales plus considérables; troisièmement, favoriser le progrès économique des régions sous-développées et assurer le reclassement de la main-d'œuvre en chômage à cause de l'automatisation des procédés de production ou encore de l'abandon de certaines activités économiques.

En somme, nos objectifs doivent s'attaquer à la fois aux conséquences et aux causes de la dépendance sociale. Dans une société industrielle évoluée, il n'est plus rentable de se contenter des mesures d'assistance traditionnelles qui ressemblent beaucoup plus à du paternalisme ou de la condescendance qu'à une véritable politique sociale intégrée orientée vers la prévention et la réadaptation, c'est-à-dire une politique qui s'attaque aux causes de la dépendance sociale autant qu'à ses effets. Pour réaliser cet objectif, la politique sociale du gouvernement doit être unifiée, c'est-à-dire que tous les ministères qui de près ou de loin s'intéressent au redressement économique et au soulagement de la misère humaine doivent améliorer leurs politiques afin d'atteindre ce but commun que nous recherchons, le mieux-être de tous nos citoyens, C'est ce que nous appelons une politique intégrée orientée vers la prévention et la réadaptation. Pour réaliser ces objectifs, le gouvernement du Québec aura besoin d'exercer entièrement les pouvoirs qui sont de sa compétence d'après la constitution canadienne.. Notre gouvernement continuera le dialogue avec les autorités fédérales, il maintiendra les échanges de vues, mais une chose est certaine, c'est que le Québec orientera lui-même ses politiques sociales selon les impératifs qui lui sont propres. Nous nous contenterons de situations de type transitoire seulement si ces dernières nous laissent assez de latitude pour mettre en œuvre notre propre programme de sécurité sociale. Nous voulons nous acquitter nous-mêmes des responsabilités dans les domaines qui relèvent de notre compétence.

De quelle façon allons-nous atteindre les buts que nous poursuivons ? Je dois dire que notre action partira de quatre prémisses bien déterminées: Mettre en œuvre une véritable politique de main-d'œuvre; Réaliser un aménagement régional plus productif; Réajuster nos mesures sociale et élaborer les éléments d'une politique de revenus mieux appropriés aux besoins de la famille et de l'individu.

[1 – POLITIQUE DE MAIN-D'ŒUVRE]

La rapide évolution qui se produit dans la province exige de la part des industries une adaptation constante aux exigences nouvelles de la production et de la mise en marché. Cela amène nos entreprises soit à se grouper, soit à moderniser leur équipement ou encore à recourir à l'automatisation pour augmenter leur production et leur productivité. Ces changements techniques ont des répercussions directes sur la main-d'œuvre. Il appartient au gouvernement de fournir à cette main-d'œuvre, actuellement engagée sur le marché du travail ou à celle qui y arrive chaque année, des possibilités d'entraînement et de réentraînement considérables. À la suite du rapport du Comité d'enquête sur l'enseignement technique et de celui de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, un programme de développement de l'enseignement technique a été arrêté, programme unique au Canada et qui même à l'échelle internationale est exceptionnellement avancé. Ce programme qui sera assez coûteux représente une des assises fondamentales de la modernisation de notre économie. Parallèlement à l'aide que nous voulons accorder à la formation technique de nos jeunes, nous voulons également mettre au point des formules de recyclage de la main-d'œuvre qui est déplacée à cause de l'automatisation ou encore à la suite de la fermeture de certaines entreprises. En définitive, nous pouvons dire que l'enseignement technique aura des résultats long terme tandis que le recyclage de la main-d'œuvre sera rentable à très court terme. Je n'en veux pour preuve que l'excellent résultat obtenu par le Comité de reclassement des travailleurs du ministère du Travail à l'occasion des mises à pieds massives des mines de Thetford Mines, de la Canadian Malartic, de Bevcon Mines et de East Sullivan Mine.

[2 – AMENAGEMENT RÉGIONAL PLUS PRODUCTIF]

La vie économique et sociale du Québec ne sera assise sur des bases solides que lorsque la prospérité aura atteint toutes les régions de la province. Pour ce faire, le gouvernement a l'intention d'élaborer une politique de développement régional approprié aux ressources matérielles et humaines réparties sur tout le territoire. Il semble de plus en plus certain que l'objectif à long terme consiste à favoriser la transformation de l'économie régionale d'agricole et d'artisanale qu'elle était en une économie établie à partir d'une centralisation industrielle plus ou moins dense devant servir de pôle d'attraction au développement économique de cette région.

Croyez-moi, la décentralisation industrielle est illusoire si elle ne s'effectue pas à partir de concentrations régionales assez importantes. Seule, ce que les spécialistes appellent la formation de régions polarisées permettra les investissements infrastructureux favorisant un développement économique d'envergure. Une première étape est actuellement réalisée. C'est celle qui consistait à subdiviser la province en régions administratives et économiques correspondant à des données scientifiques éprouvées. J'ai eu l'honneur d'annoncer cette décision importante au cours d'une conférence de presse il y a quelques semaines. Si la région de Montréal demeure au point de vue économique la région la plus importante de la province, je ne puis approuver les allégués de certaines personnes qui croient que la politique gouvernementale devrait s'attacher d'abord à accentuer cette concentration économique dans la région montréalaise pour assurer une meilleure utilisation de nos

richesses matérielles et humaines. Je crois plutôt qu'un développement économique effectué à partir de pôles d'attraction régionaux est la seule façon d'assurer un équilibre économique et social dans ce Québec que nous voulons prospère et dynamique.

[3 – MESURES D'ASSISTANCE SOCIALE]

Dans ce domaine, nous nous devons de réorganiser les politiques d'assistance sociale éparpillées un peu partout dans les différents services gouvernementaux. La politique sociale du gouvernement ne doit pas être la cause qui engendre et nourrit la dépendance sociale. Au contraire, l'assistance gouvernementale doit devenir un instrument positif de réhabilitation sociale et humaine en se conjuguant à une aide sous forme de services personnels et communautaires adaptés aux besoins de la personne et de la famille. L'aide gouvernementale doit être effectuée dans le dessin de conserver à l'individu sa fierté humaine et de donner aux assistés sociaux la chance de se reclasser le plus rapidement possible dans le circuit productif.

[4 – POLITIQUE DE REVENUS]

Si les objectifs que nous voulons réaliser par notre politique de main-d'œuvre, d'aménagement régional et de mesures d'assistance sociale atteignent leurs fins, il restera quand même à l'État l'obligation d'assurer une redistribution des revenus.

C'est pourquoi nous désirons pousser davantage l'organisation de la sécurité sociale de façon à instituer un véritable régime de prévention grâce à un revenu convenable. Il faut en particulier songer à mettre au point une politique de compensation des charges familiales qui permette, au moment où celles-ci s'accroissent, de transférer à la famille des ressources additionnelles.

L'outil que nous voulons utiliser pour atteindre ce but peut se subdiviser en trois branches: d'abord les allocations familiales, puis les allocations scolaires, et enfin une réorganisation de l'assistance-vieillesse. Le but que nous poursuivons est de mettre en application un système d'allocations familiales qui soit réellement adapté aux besoins des familles. Il semble tout indiqué de calibrer le taux des allocations selon l'âge des enfants afin de tenir compte de l'augmentation des charges à mesure que les enfants grandissent. Une telle gradation, est-il besoin de le souligner, apparaît comme l'un des plus sûrs moyens de répondre à cet impératif absolu qu'est la scolarisation sans cesse plus poussée des jeunes. Comme première étape, nous suggérons que le taux des allocations pour les étudiants de 16 et 17 ans soit établi à \$ 20.00 par mois et que ces allocations soient étendues aux étudiants de 18 ans. De plus, nous croyons que l'allocation des enfants de 13 à 15 ans, qui dans la famille sont au rang trois et plus, devrait être doublée à \$ 16.00 par mois. Pour ce qui est des allocations du système actuel d'allocations familiales fédéral, nous suggérons qu'il devrait être modifié de façon à éliminer progressivement les allocations des enfants de premier rang selon des modalités à établir. Les sommes ainsi économisées pourraient être employées à l'accroissement des allocations pour les enfants de rang trois et plus afin de favoriser davantage les familles dont les charges sont de plus en plus lourdes.

Comme supplément à cette politique d'allocations familiales et scolaires, il est de notre intention de regrouper les diverses mesures d'assistance vieillesse de façon à maintenir à un niveau correspondant aux besoins des retraités et des citoyens plus âgés les revenus d'appoint qui sont versés à cette classe de la société.

Dans cette perspective, le gouvernement du Québec est à mettre à point une nouvelle politique de sécurité sociale qui implique non seulement une réorganisation des programmes qu'il administre à l'heure actuelle, mais aussi la récupération éventuelle des programmes fédéraux qui n'auront leur pleine efficacité qu'une fois imbriqués et au moins repensés dans un tout bien coordonné et bien ajusté aux exigences du groupe humain auquel ils s'adressent. Une telle action est d'ailleurs requise par la nécessité évidente de considérer les mesures sociales comme partie intégrante de notre politique d'ensemble de développement économique et social.

Comme vous pouvez le constater, quand je dis qu'il reste beaucoup à faire dans la province de Québec, je n'exagère rien. Les tâches à accomplir nécessitent de plus en plus de compétence, de dévouement et de collaboration, de ceux qui ont la responsabilité du pouvoir, de ceux qui les soutiennent à fond, les militants libéraux et de la population en général. Vous comprendrez facilement que la réalisation de tels objectifs demande de la part de tous les membres du Cabinet et de celui qui vous parle des journées de travail bien remplies. En ce qui me concerne, je dois dire que c'est dans la satisfaction du devoir accompli et dans le support moral que je reçois à l'occasion de rencontres comme celle de ce soir que je puise l'énergie qui me permet de poursuivre les objectifs que tous ensemble nous avons tracés. Dans une première étape dont les points majeurs étaient compris dans nos programmes électoraux de 1960 et 1962, nous avons mis en place les instruments de notre développement économique et jeté les bases d'une administration saine et efficace.

Dans cette deuxième étape, nous voulons entreprendre plus que ce qu'on a appelé la « lutte contre la pauvreté » en effet, il est plus juste de dire que nous donnons la priorité à la lutte pour la justice sociale dans le cadre d'une politique économique et sociale intégrée répondant aux objectifs et aux aspirations des citoyens du Québec.